R A P P O R T

du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la pose de porte coupe-feu EI30 ainsi que la réfection d'une classe au collège des Esserts

---

Résumé
Ce crédit d'engagement a pour but de sécuriser le collège et donc de remplacer les portes qui ne correspondent plus aux normes feu actuelles. De même, il s'agit d'installer des luminaires à LED moins gourmands en énergie et de profiter de rénover les plafonds, ainsi que les sols et les murs. Ces travaux sont échelonnés sur plusieurs années.

Rapport n° : CG-2170.620-4
Date : 08.11.2018
Dicastère : Bâtiments communaux

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

Ce crédit de rénovation est le même que celui accepté de 2016 à 2018 avec en plus la rénovation soit du sol soit du faux plafond selon les classes.

L'intention du Conseil communal est de poursuivre les réfections régulières des salles au gré des nouvelles ouvertures de classes notamment.

Il s'agit de permettre la rénovation, à terme, de toutes les classes du collège ainsi que de terminer le remplacement des portes existantes, des classes et locaux communs par des portes EI30, afin de respecter les directives de la commission du feu et de l'AEAI.

Le collège comprend 14 salles de classes. A ce jour, 4 ont été rénovées totalement (peinture, sol et éclairage) et d'autres l'ont été partiellement depuis une dizaine d'année sans toucher à l'éclairage. Il faudra donc encore quelques années pour faire le tour en gardant ce rythme minimum d'une salle par année. Il est à relever qu'une fois toutes les portes remplacées, il sera possible d'en rénover deux par année.

La rénovation d'une classe comprend :

- la peinture complète soit plafond, murs et moulures
- le sol dans certaines salles, qui est en parquet et ne peut plus être réparé. Il doit donc être recouvert d'un nouveau revêtement
- le faux plafond des plus anciennes qui n'est plus aux normes anti-feu et n'est pas capable de supporter la pose de nouveaux luminaires étant donné que les renforts de fixations ne sont pas aux bons endroits.

Vous trouverez ci-dessous la nouvelle répartition des coûts en fonction des chantiers déjà exécutés pour une classe, ainsi que le rapport de base tel que présenté en 2016 :

Les coûts en CHF pour 1 classe

Portes	
Porte + peinture + cylindre + rhabillages + divers	20'000.-
Electricité	
Luminaires + électricité + ingénieur éclairagiste	10'000.-
Peinture	
Murs + boiseries + plafond	7'000.-
Revêtement de sol ou plafond	
Pose d'un nouveau revêtement de sol ou remplacement du plafond suspendu	11'000.-
Divers et imprévus	4'000.-
Heures services techniques	1'500.-
TOTAL TTC	**53'500.-**
Subvention ECAP	-3'500.-
Coût effectif pour 1 classe	**50'000.-**

Suite aux diverses discussions et remarques intervenues lors de la commission financière, la demande de crédit cadre sur 4 ans est repoussée au début de la prochaine législature.

Ce montant correspond à celui présenté au budget des investissements 2019 voté par votre autorité.

Rapport de base 2016

Suite à une étude relative à la sécurité incendie entreprise d'entente avec l'ECAP et la commission du feu, les mesures suivantes ont déjà été réalisées :

- pose d'un éclairage de secours dans les cages d'escalier
- remplacement des portes principales ouvrant vers l'extérieur et munies de poignées anti-panique
- sécurisation des locaux au sous-sol par la mise en place de compartimentages REI60 et de portes EI30

Ces travaux ont été réalisés suite à l'acceptation d'un crédit de CHF 90'000.00 lors du Conseil général du 05.06.2013 qui faisait partie de la première phase de sécurisation. Il est donc nécessaire de continuer l'effort consenti afin de rendre le collège plus sûr pour les utilisateurs.

En effet les portes de classes ne respectent pas les normes feu, puisqu'elles datent de la création du collège. Elles ne sont pas étanches à la fumée ainsi qu'aux courants d'air. Leur changement, dont une partie est subventionnée par l'ECAP à hauteur de 25%, permettra entre autre, en plus de respecter les normes feu, d'améliorer grandement l'aspect phonique des classes.

En parallèle de cet investissement qu'il faudra renouveler durant 5 ans, afin de permettre de faire les étages les uns après les autres, nous allons profiter de rénover le plafond ainsi que les luminaires d'une classe.

En effet ceux-ci sont d'anciens tubes lumineux à ballast ferromagnétique qui sont très énergivores. Leur remplacement par des luminaires à LED, permettra notamment des gains énergétiques de plus de 60% ainsi qu'une meilleure répartition de la lumière et un confort visuel accru pour les écoliers.

Ceci est confirmé par une étude menée en 2015 dans deux classes du collège de Vauvilliers où les luminaires datant du début du collège ont été remplacés par des luminaires LED. Le confort visuel est grandement accru ainsi que la répartition du flux lumineux qui est très homogène et donc beaucoup plus reposant pour les élèves et les enseignants.

Anciens luminaires Tubes fluorescents T7

Nouveaux luminaires LED

Les coûts en CHF

Portes	19'000.-
Peinture	2'500.-
Luminaires	7'500.-
Electricité	2'500.-
Ingénieur éclairagiste	4'000.-
Divers et imprévus	3'000.-
Services techniques	1'000.-
TOTAL TTC	**39'500.-**
Subventions ECAP pour portes	-4'500.-
Coût effectif	**35'000.-**

Conclusion

L'assainissement des portes de classes permettra de continuer la mise à niveau selon les normes de protection incendie. Ceci se fera par étape afin de respecter les capacités d'investissements annuels au niveau des bâtiments du patrimoine administratif.

Il en va de même pour l'éclairage, dont le renouvellement a été interrompu au cours des années. Ceci permettra d'améliorer grandement le confort des utilisateurs ainsi que les charges d'exploitation.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, à accepter l'arrêté proposé ci-après.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le règlement général de Commune du 23 mai 2016,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,
Vu le budget des investissements 2019,
Entendu la commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

Article premier : Un crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet l'exécution des travaux de pose de portes coupe-feu EI30 ainsi que la réfection d'une classe du collège des Esserts à l'avenue du Collège 24, est mis à disposition du Conseil communal

Article 2 : La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 20181201 et amortie au taux de 5% l'an.

Article 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 12 novembre 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente	Le secrétaire
Marisa Braghini	*Pierre Quinche*

P.S. les annexes sont disponibles sur le site internet de la commune, www.boudry.ch, rubrique Conseil général, "rapports et procès-verbaux".